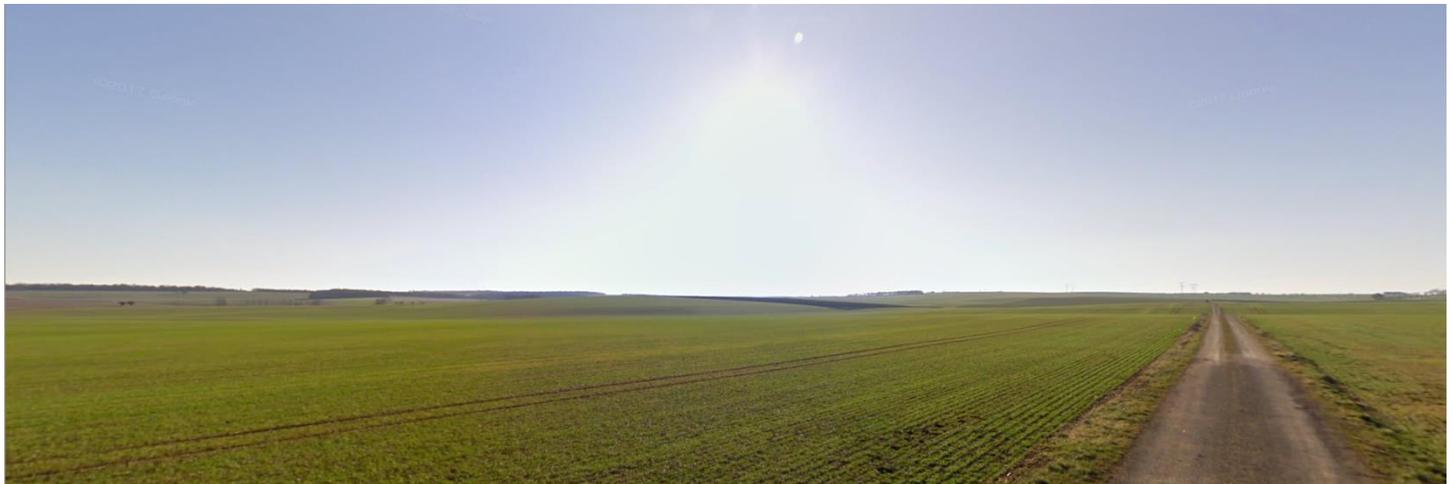


# PROJET EOLIEN DU CHAMP DU LOUP

## LETTRE D'INFORMATION



Novembre 2020



« Chers habitants de Chaumes-lès-Baigneux,

Depuis 2019, la société Vents du Nord étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Chaume-lès-Baigneux.

Vents du Nord est une société de développement de projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydrogène) sur le territoire français.

À la suite d'une délibération favorable pour mener les études de faisabilité, nous avons installé un mât de mesure en février dernier. Aujourd'hui, les études de faisabilité du projet sont en cours.

En parallèle de ces études, nous avons à cœur d'échanger avec vous et de répondre à vos interrogations. C'est pourquoi nous avons organisé une permanence publique prévu pour le 3 novembre 2020. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, nous avons été contraints de la reporter d'ici à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés d'une nouvelle date dès que possible.

D'ici-là, nous apportons quelques informations sur l'avancée du projet dans cette lettre.

Bonne lecture. »

**Camille ANES**  
Chef de projets

### Actualité du projet

En septembre dernier, nous avons pris la décision de **fusionner les projets éoliens** de Terres Blanches (Chaume-lès-Baigneux) et de Champ du Loup (Bussy-le-Grand/Etormay). En effet, au vu de la proximité des deux projets, il est important de mutualiser les études et de concevoir un projet de territoire cohérent.

Le projet global s'intitulera **Champ du Loup**.

La zone d'implantation potentielle s'est donc agrandie et est composée de trois communes : Chaume-lès-Baigneux, Bussy-le-Grand et Etormay.

Courant novembre, a lieu la **campagne des mesures acoustiques**. Les propriétaires des habitations les plus proches de la zone d'étude ont été contactés afin de poser dans leur propriété des micros d'écoute.

L'objectif est de récolter des données de bruits ambiants afin de pouvoir modéliser le bruit des potentielles machines.

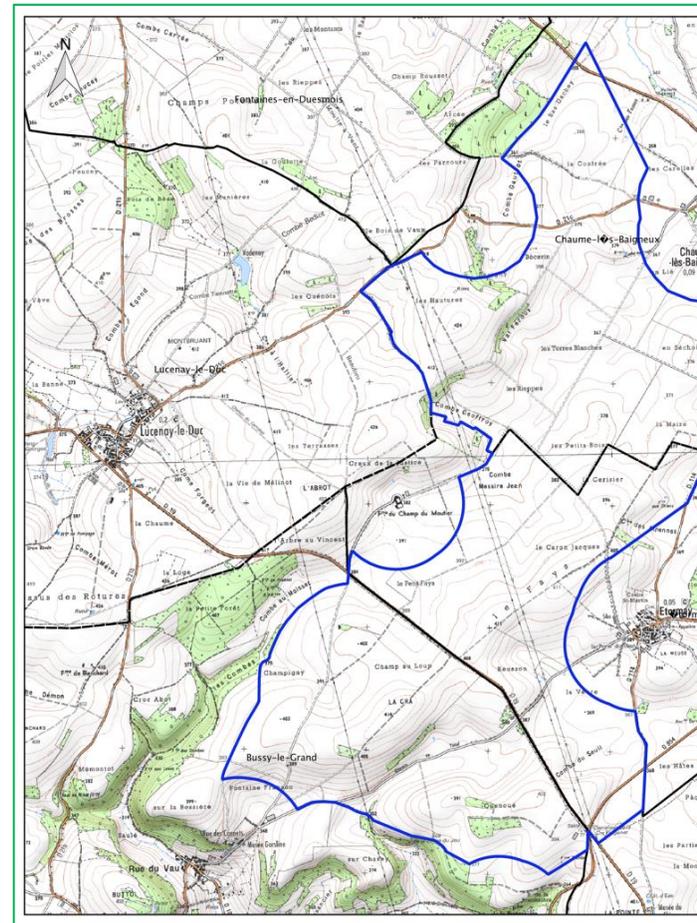
# LE PROJET ÉOLIEN DU CHAMP DU LOUP

## • POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN SUR CHAUME-LES-BAIGNEUX ?

Le projet éolien de Chaume-lès-Baigneux vient s'inscrire dans le cadre national de la transition énergétique, qui vise à augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire. Fort des pré-études réalisées sur le site, celui-ci est donc favorable au développement d'un projet éolien car il remplit les critères suivants :

- Un bon potentiel de vent
- Une distance de plus de 500 mètres
- Des possibilités de raccordement au réseau électrique

Les contraintes territoriales et réglementaires nous permettent de définir une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) pour le parc éolien.



## • QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES ?

Afin de prendre en compte les spécificités et les enjeux territoriaux dans la conception du projet, nous menons les études de faisabilité suivantes :

### • L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Elle permet de recenser la flore et la faune du territoire (dont les oiseaux et chauve-souris). Cela permet de vérifier que le projet éolien est bien compatible avec les espèces présentes. Cette étude est menée par ENVOL.

### • L'ÉTUDE ACOUSTIQUE



Elle permet de définir le niveau de bruit actuel et de modéliser l'acoustique du projet pour s'assurer qu'il respecte bien la réglementation. Différents points de mesure acoustique seront placés à proximité de la zone d'étude. Cette étude est menée par EREA.

### • L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

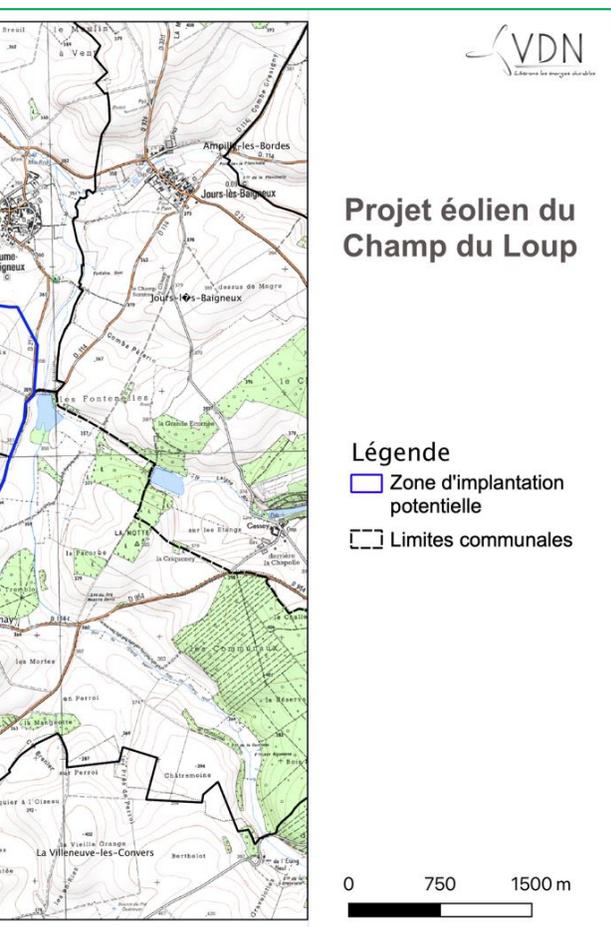


Elle permet de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet et ainsi pour objectif de concevoir une trame d'implantation « de moindre impact paysager ». C'est dans le cadre de cette étude que sont réalisés des photomontages modélisant le parc éolien dans le paysage. Cette étude est menée par ATER Environnement.

### • ÉTUDE DES SERVITUDES



Au-delà de ces études spécifiques, les servitudes locales (faisceaux hertziens, routes départementales, autoroutes, éloignement des habitations, etc) sont également étudiées.



## • QUEL CALENDRIER POUR LE PROJET ?



## • QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES EOLIENNES ?

- Potentiel sur la commune : 4 à 8 machines
- Hauteur totale maximale : 150m
- Hauteur du mât : environ 84m
- Longueur de la pale : environ 65m
- Puissance unitaire : 3,6 à 4 MW



## • QUE CELA VA-T-IL APPORTER À LA COLLECTIVITÉ ?

### • Retombées fiscales :

⇒ Contributions territoriales : CET, IFR et taxe sur le foncier bâti

*Estimation des retombées fiscale pour une éolienne de 4 MW*

	Commune : Chaume-lès-Baigneux	CdC : Pays Châtillonnais	Département : Côte-d'Or	Région : Bourgogne-Franche-Comté
TOTAL	9 912€/an	17 019€/an	13 318€/an	3 780€/an

### • Mesures de réduction et de compensation :

⇒ Mesures encadrées par la loi, élaborées suite à l'analyse d'impact

⇒ Exemples :

- Participation à l'enfouissement des lignes électriques
- Plantation d'arbres et haies
- Mobilité hydrogène

### • Autres retombées :

⇒ Retombées financières pour les propriétaires et exploitants

⇒ Possibilité donnée aux habitants d'investir dans le projet (financement participatif)

⇒ Surcroît de l'activité locale pendant la période du chantier

## COMMENT SE PASSE LE DÉMANTÈLEMENT ?

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans. Vient ensuite la phase de démantèlement ou de repowering (remplacement de tout ou une partie de l'éolienne).

Lors du démantèlement, qui est à la charge du propriétaire du parc, la totalité des fondations est excavée et le site est remis en état (arrêté du 22 juin 2020).

Pour le financement du démantèlement, une provision de 70 000 € par éolienne est consignée à la Caisse des Dépôts avant la mise en œuvre du parc. Cette garantie financière est, comme son nom l'indique, une assurance permettant d'assurer le financement du démantèlement. Ce financement est également complété par la revente des matériaux de la machine.

## • A QUOI SERT LE MÂT DE MESURE ?

Le mât de mesure est utilisé dans le cadre de l'étude de potentiel éolien. Cet instrument de mesure, d'une hauteur de 100 m, permet de quantifier la vitesse et les directions de vents. Ces données, corrélées aux autres études, permettent de déterminer les caractéristiques techniques du parc (emplacement, nombre et puissance des éoliennes).

Ce mât de mesure a une autre fonction : compléter l'étude sur les chiroptères. Grâce aux micros installés sur le mât, en altitude, nous pouvons mesurer l'activité des chauves-souris. Cela nous permet ensuite de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter et réduire l'impact du parc sur ces espèces.

## CONTACTS

Camille ANES  
Chef de projets  
[c.anes@vdn-group.com](mailto:c.anes@vdn-group.com)  
06.68.99.82.01

Sara PEREIRA  
Responsable développement  
Nord-Est  
[s.pereira@vdn-group.com](mailto:s.pereira@vdn-group.com)